



GENÈVE

Mon profil

Recherche

Menu



Actu genevoise

Élections et Votations

Prix d'architecture

Faits divers

Grand Genève

Genève in



Accueil | Genève | Actu genevoise | Ville de Genève - Une étude inédite révèle le nombre et le profil des sans-abri

Abo **Ville de Genève**

# Une étude inédite révèle le nombre et le profil des sans-abri


Des chercheurs ont estimé à 730 le nombre de SDF, dont un tiers de femmes. Le constat relance le débat sur le financement et l'organisation de la prise en charge.



Théo Allegrezza

Publié: 21.09.2021, 06h43





Le centre Frank Thomas, dans le quartier des Eaux-Vives, héberge 130 personnes. Mais le bâtiment est voué à la démolition l'an prochain.

MAGALI GIRARDIN

Le phénomène est d'importance, et pourtant on ne le connaît guère. Combien y a-t-il de sans-abri dans le canton? Combien dorment effectivement dans la rue? Quel est leur profil? En Ville, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), dirigé par Christina Kitsos, a mandaté l'an dernier l'Université de Genève afin de répondre à ces questions et de définir les «besoins en matière d'hébergement d'urgence». La «Tribune de Genève» dévoile en primeur les résultats de cette étude inédite qui pourrait servir d'aiguillon dans les discussions politiques en cours.

SUITE APRÈS LA PUBLICITÉ

---

C'est qu'il n'existe pas de statistiques fédérales ou cantonales dans le domaine. Dans leur étude, le professeur de sociologie Jean-Michel Bonvin, le doctorant Oscar Waltz et le consultant Thomas Vogel ont croisé quatre sources distinctes. En mars, ils ont effectué deux recensements dans les lieux d'hébergement. Pour «quantifier» le nombre de personnes dormant dans les parcs ou sur les trottoirs, ils ont ensuite considéré les chiffres établis par la Haute École spécialisée du nord-ouest de la Suisse lors d'une enquête de terrain en décembre 2020, et ils les ont «extrapolés» en fonction des températures et du nombre de places disponibles dans les structures d'accueil à ce moment-là. Enfin, ils ont épluché les données du Service social.

### Réalités diverses

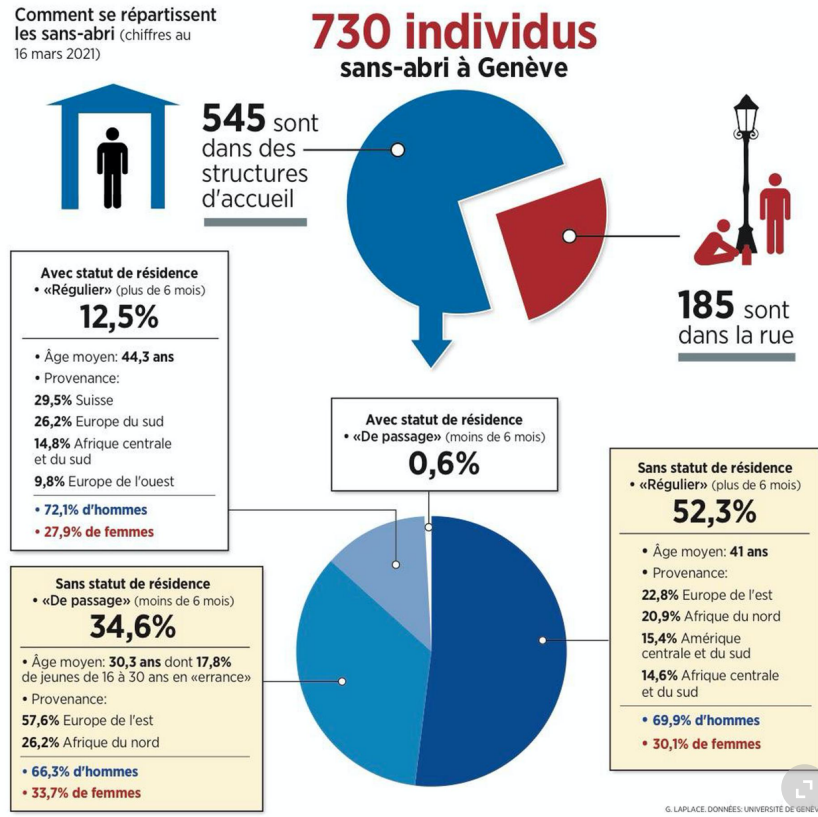
Résultat: 730 individus étaient sans domicile fixe au 16 mars 2021. C'est l'équivalent de la population de Laconnex. Ce nombre, qui se veut comme «une photographie à un moment donné», se répartit entre ceux qui fréquentent un hébergement d'urgence (545) et ceux qui dorment dehors (185). «Ce chiffre de 730 est solide. Il est aussi fiable que possible», souligne Jean-Michel Bonvin. Il est plus élevé que les estimations officielles, qui tournaient autour de 500, mais légèrement moindre que celles des associations, qui évoquent entre 800 et 1000 personnes.

Grâce aux données recueillies lors des recensements, les chercheurs ont pu

déterminer différents profils. Premier constat: la quasi-totalité des personnes ayant bénéficié d'un hébergement d'urgence ne dispose pas d'un statut légal (87%). L'étude distingue les individus «de passage» (35%) de ceux qui sont considérés comme «réguliers» (52%), c'est-à-dire à Genève depuis plus de six mois. Pour eux, l'âge moyen est de 41 ans. Il est de 30 ans pour les personnes «de passage», catégorie qui compte 18% de jeunes «en errance» (de 16 à 30 ans).

### Les chiffres des sans-abri à Genève

Comment se répartissent les sans-abri (chiffres au 16 mars 2021)



Quelle est leur origine? Les SDF «de passage» viennent dans la majorité d'Europe de l'Est. Parmi la population de «réguliers», les proportions sont assez proches entre l'Europe de l'Est (23%) et l'Afrique du Nord (21%). Autre élément important: on dénombre un tiers de femmes. «Cela ne nous a pas surpris, confie Jean-Michel Bonvin. Il y a toujours eu des femmes sans abri, mais l'ampleur du phénomène reste méconnue.»

Derrière la prépondérance d'une population clandestine se cache une réalité méconnue: 13% des SDF en structure d'accueil bénéficient d'un statut de résidence. «Une proportion non négligeable», insiste Jean-Michel Bonvin. Environ un tiers d'entre eux possède le passeport suisse. Pour le spécialiste de politique sociale, c'est la preuve que «quelque chose ne fonctionne pas dans le système actuel». «Ces personnes-là ont droit à des aides qui devraient leur permettre de ne pas se retrouver dans des situations de précarité aussi extrêmes», rappelle-t-il. Des entretiens individuels menés avec une vingtaine de sans-abri montrent que si les lieux d'hébergement sont jugés plutôt «bons», l'accompagnement social n'est pas «satisfaisant».

### Un dispositif «nérenne»

## Un dispositif «pérenne»

La conseillère administrative Christina Kitsos salue le fait d'avoir «enfin» une vision globale du phénomène. «Avec 730 individus sans abri, cette étude montre que l'ensemble des besoins ne sont pas couverts», assène la socialiste. L'objectif désormais, c'est d'arrêter de faire «de l'humanitaire», mettre sur pied «un dispositif pérenne» et adapter les prestations selon les publics.

Première mesure: Christina Kitsos annonce l'ouverture, cet hiver, d'un système d'admission unique afin de faciliter l'entrée dans les différents sites d'hébergement. Il offrira une première orientation, avec les informations de base et un accompagnement, pour que les bénéficiaires n'aient pas à errer d'un lieu à un autre à la recherche d'une place. «C'est une avancée concrète qui répond à une demande de longue date des associations», se félicite la cheffe du DCSS.

---

### **«Les 13% qui fréquentent les structures d'urgence alors qu'ils disposent d'un statut de résidence doivent être pris en charge individuellement par le Canton.»**

Christina Kitsos, conseillère administrative, cheffe  
du Département de la cohésion sociale et de la  
solidarité

---

Trop souvent, le dispositif change. Le nombre de places aussi. Cela éreinte les associations, contraintes d'engager continuellement en contrats à durée déterminée, faute d'un financement durable. L'étude souligne ainsi les limites de «l'aspect conjoncturel de l'offre». Cet hiver, 580 places seront mises à disposition sur une vingtaine de lieux différents. «Si les associations doivent poursuivre leur travail dans l'accueil des personnes sans statut légal, la Ville doit compléter son dispositif avec un lieu en surface pérenne afin d'accueillir les personnes les plus vulnérables», avance Christina Kitsos. Et préparer le retour dans la vie active. «Les 13% qui fréquentent les structures d'urgence alors qu'ils disposent d'un statut de résidence doivent être pris en charge individuellement par le Canton, qui doit leur octroyer les aides auxquelles ils ont droit. C'est la mission de l'Hospice général», fait-elle valoir.

## **La Ville met la pression sur les communes**

Un message à l'intention de son homologue au Conseil d'État, Thierry Apothéloz. Si l'étude souligne «la pluralité d'acteurs à la fois engagés et qualifiés» actifs dans le domaine (Canton, Ville, communes et associations), elle relève aussi un besoin de «clarifier les rôles» de chacun. Et donc leur participation financière. Ce n'est pas un hasard si c'est le DCSS qui a commandité cette étude. Avec un budget en constante augmentation et dépassant 15 millions de francs en 2021, la Ville est la principale contributrice de la politique d'ur-

gence sociale dans le canton. Le Conseil municipal appelle à un meilleur partage des coûts depuis des années.

SUITE APRÈS LA PUBLICITÉ

Les choses bougent. Début septembre, le Grand Conseil a adopté une loi sur l'aide aux sans-abri. Une avancée. Portée par Thierry Apothéloz, elle dispose que «les communes sont exclusivement compétentes pour délivrer des prestations liées à l'accueil d'urgence». Des municipalités comme Lancy et Planles-Ouates ouvrent des lieux. Il incombe au Canton, de son côté, d'assurer le suivi sanitaire et d'identifier des locaux ou des terrains disponibles. Mais il n'a pas à participer financièrement – il a toutefois mis exceptionnellement 7 millions de francs sur la table en 2020 et en 2021 suite à la crise du Covid.

Abo **Organisation et financement**  
**Communes et Canton unis pour**  
**l'accueil des sans-abri**

La nouvelle loi ne règle pas la question du financement. Depuis cette année, l'Association des communes genevoises (ACG) verse un montant annuel d'un million de francs à la Ville. «C'est bien, mais cela ne suffira pas pour atteindre l'objectif de zéro sans-abri. Il faut une clé de répartition financière entre les communes, ce que la nouvelle loi ne précise pas. Elles doivent participer à l'effort commun», insiste Christina Kitsos, déplorant au passage «un désengagement» du Canton. Nul doute que le sujet devrait animer les prochaines séances de l'ACG.

**Théo Allegrezza** est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2018. Il couvre en priorité l'actualité politique de la ville de Genève. Auparavant, il a été correspondant *freelance* au Tessin pour la Tribune de Genève et 24 heures.

 @theoallegrezza

Publié: 21.09.2021, 06h43

Vous avez trouvé une erreur? [Rapporter maintenant.](#)

## THÈMES

Genève

Ville de Genève

Université de Genève (UNIGE)

Sans-abri

Politique

Association des communes genevoises